

ID: 057-215706284-20200908-2020_075-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/075

Conseillers elus: 27 - En Fonction: 27 - Presents: 23

SÉANCE EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

POINT 3: DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION TERRE D'OH! BASSIN TOURISTIQUE DE LA SARRE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire qui précise qu'il convient de désigner un représentant du conseil municipal pour siéger dans l'association « Terre d'Oh! Bassin touristique de la Sarre » dont la vocation est la promotion touristique du canal de la Sarre et de ses territoires limitrophes,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination,
- désigne Mme Irène BERG, représentante du conseil municipal au sein de l'assemblée générale de l'association « Terre d'Oh ! Bassin touristique de la Sarre »

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 septembre 2020

Pour extrait conforme, Sarralbe, le 11 septembre 2020 Le Maire, Pierre-Jean DIDIOT